

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 7

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 16 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-quatre juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert (*départ après la question n°38*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, GARCIER-RICHAUD Hélène ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n° 2020/82

OBJET : REGIE UBAYE SKI - MISE EN PLACE DE DEUX CARTES MULTI ACTIVITES DENOMMEES « SAUZE SUMMER PASS 2 OU 7 JOURS CONSECUTIFS » SUR LE SITE DU SAUZE - APPROBATION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC LA COMMUNE D'ENCHASTRAYES.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la nécessité de proposer un produit « multi activités » sur le site du Sauze sur une période de 2 ou de 7 jours consécutifs à compter de la date d'achat ;

CONSIDERANT que les activités concernées sont les suivantes :

- 1) L'accès aux télésièges en illimité, y compris aux VTT,
- 2) L'accès au tubby-jump en illimité,
- 3) L'accès à la piscine en illimité,
- 4) L'accès à 2 séances de cinéma au cours de la validité de la carte Sauze Summer Pass 7 jours consécutifs,
- 5) L'accès à 1 séance de cinéma au cours de la validité de la carte Sauze Summer Pass 2 Jours consécutifs,
- 6) L'accès au terrain de tennis en illimité (possibilité de prêt de raquette par l'Office de Tourisme)

CONSIDERANT que les activités précitées dépendent, pour les deux premières, de la régie « Ubaye ski » et, pour les autres, de la commune d'Enchastrayes ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place une convention avec la commune d'Enchastrayes pour fixer les modalités de mise en place de ce produit ;

VU la délibération n°2020/27 du 22 juin 2020 de la commune d'Enchastrayes ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Ubaye Ski, réuni le 16 juin 2020 ;

VU le projet de convention ci-annexé ;

Sur Proposition de M. TRON Jean Michel, Vice-président,

- **APPROUVE** la création de deux cartes « multi activités » dénommées « Sauze Summer pass » 2 ou 7 jours consécutifs.

- **DIT** que ces cartes permettront l'accès aux activités susvisées suivant les conditions suivantes :
 - 1) Accès illimité :**
 - ✓ aux télésièges y compris aux personnes se présentant avec un VTT,
 - ✓ au tubby-jump,
 - ✓ à la piscine,
 - ✓ au terrain de tennis, (possibilité de prêt de raquette par l'Office de Tourisme)
 - 2) Accès à 2 séances de cinéma** au cours de la validité de la carte Sauze Summer Pass 7 Jours consécutifs.
 - 3) Accès à 1 séance de cinéma** au cours de la validité de la carte Sauze Summer Pass 2 jours consécutifs
- **FIXE** la validité de ces cartes à **2 ou 7 jours consécutifs à compter du jour de leur émission**, durant la période du **1 Août 2020 au 28 Aout 2020**.
- **DIT** que cette carte est personnelle et incessible.
- **APPROUVE** le prix de vente de ces cartes, en concertation avec la commune d'Enchastrayes, comme suit :

	Sauze Summer Pass 2 Jours consécutifs	Sauze Summer Pass 7 Jours consécutifs
Adultes	25,00 € TTC	50,00 € TTC
Enfants	20,00 € TTC	40,00 € TTC

- **PRECISE** que la vente de ces cartes s'effectuera exclusivement aux caisses de la Régie « Ubye ski ».
- **PRECISE** que le produit de ces ventes sera réparti comme suit :
 - Régie Ubye Ski : **60 %**.
 - Commune d'Enchastrayes : **40 %**.
- **DIT** que le reversement de la part du produit revenant à la commune d'Enchastrayes s'effectuera à la fin de la saison estivale 2020 sur base de l'état des cartes vendues.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature de la convention à intervenir avec la commune d'Enchastrayes.
- **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites à l'article 7061 du budget de la régie « Ubye ski » et que les crédits correspondant au reversement à la commune d'Enchastrayes sont prévus à l'article 6288 dudit budget ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
 Mme Sophie VAGINAY RICOURT.



[Handwritten signature of Mme Sophie VAGINAY RICOURT]